



Envoyé en préfecture le 13/09/2022
Reçu en préfecture le 13/09/2022
Affiché le **13 SEP. 2022**
ID : 085-200061265-20220906-DL2022_6_01B-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 20

DELIBERATION
DL CIAS 2022-6-01

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : **13 SEP. 2022**
- la publication le :
13 SEP. 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 août 2022, s'est réuni à 18h salle 1 du siège de la Communauté d'Agglo, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Philippe ROUSSEAU, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, André COQUELIN, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Jocelyne SERVADEI, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Jean SOYER, Denise RENAUD à François BLANCHET, Jean-Michel VINTENAT à Maryse AUGUIN.

Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

Nouvelle composition de la CAO
suite à la démission d'un membre titulaire

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

09/09/2022

Envoyé en préfecture le 13/09/2022
Reçu en préfecture le 13/09/2022
Affiché le 13 SEP 2022
ID : 085-200061265-20220906-DL2022_6_01B-DE

Suite à la démission de M. Pascal BAUDIN, membre titulaire de la CAO, élu par délibération du 10 février 2021, il convient de le remplacer au sein de la commission d'appel d'offres.

Suivant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un membre titulaire de la CAO définitivement empêché est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste dans l'ordre de la liste.

Compte tenu de ce qui précède, la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres s'établit ainsi :

- Béatrice BESSONNET, titulaire
- Jean SOYER, titulaire
- Dominique MALARY, titulaire
- André COQUELIN, titulaire
- Marie-Renée GAZEAU, titulaire (en remplacement de Pascal BAUDIN)

- Christine BERNARD, suppléante
- Maryse AUGUIN, suppléante
- Nicole ARCHAMBAUD, suppléante
- Catherine GALAND, suppléante

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 10 février 2021 portant constitution de la commission d'appel d'offres,

Vu le rapport,

Considérant que suite à la démission de M. Pascal BAUDIN, un siège de membre titulaire de la commission d'appel d'offres est vacant,

Considérant qu'il convient d'attribuer ce siège au membre suppléant suivant élu de la liste,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres

Article 2 : AUTORISE le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

**Givrand, le 8 septembre 2022,
Le Vice-Président du CIAS,**

Signé électroniquement par : Jean
Soyer
Date de signature : 09/09/2022
Quantité : CIAS Pays de Saint Gilles
Vice-Président
Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.